



ENDURANCE EQUESTRE CORSE

REGLEMENT 2026 – APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

PRESIDENT		
Marina CASTELLI	06 16 70 89 44	marina.castelli20@laposte.net
REFERENT		
Andréa PULICANI	06 81 27 45 33	dea.pulicani@laposte.net
MEMBRES		
Joëlle ROUGET	06 14 65 58 56	joellerouget@hotmail.fr
Marie LOTA	06 74 61 53 82	marie.lota2@gmail.com
Julie CHANEL	06 29 39 37 71	chaneljulie20@gmail.com
Stella-Maria PAMART	07 88 96 79 51	stellamariap15@gmail.com
Serena CAZE BOTTIGLIA	06 46 88 48 69	cazeserena@gmail.com
Joffrey BONINO	06 40 67 67 50	joffrey.bonino@hotmail.fr

TABLE DES MATIERES

1. REGLEMENT GENERAL FFE SPECIFIQUE ENDURANCE

1.1. VITESSES REGULEES

1.2. NOUVELLES REGLEMENTATIONS

2. LES CIRCUITS REGIONAUX

2.1. OBJECTIFS

2.2. REGLEMENTS

2.2.1. CIRCUIT JUNIOR

2.2.2. CIRCUIT SENIOR

2.3. COMPTAGE DES POINTS

2.3.1. POINTS KM

2.3.2. POINTS BONUS

2.3.3. POINTS WEEK-END

2.4. CONCOURS CONCERNES ET CONDITIONS D'ORGANISATION

2.5. TARIFS DES ENGAGEMENTS

2.6. RECOMPENSES DES CIRCUITS REGIONAUX

3. CHALLENGE EQUIPE

3.1. OBJECTIFS

3.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.3. COMPTAGE DES POINTS

4. CHAMPIONNAT DE CORSE

4.1. OBJECTIFS

4.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. FINANCEMENT

5.1. BUGJET PREVISIONNEL DE LA COMMISSION

5.2. AIDES AUX ORGANISATIONS DE CONCOURS CIRCUIT REGIONAUX

6. MATERIELS A DISPOSITION

PREAMBULE

Le présent règlement a pour objectif de guider chaque cavalier et son cheval dans la pratique de l'endurance, entre harmonie et respect mutuel sur les concours organisés en Corse. L'endurance équestre est une discipline qui célèbre le partenariat unique entre le cavalier et sa monture. Elle récompense la persévérance, la stratégie et une connaissance parfaite de son partenaire.

Ces règles sont établies pour assurer l'équité sportive et pour préserver les valeurs fondamentales de notre sport : le fair-play, l'humilité et le respect de la nature qui nous accueille.

Chaque membre de la commission, cavaliers, officiels, bénévoles présents sur les concours s'engagent à respecter ce règlement.

1. REGLEMENT GENERAL FFE SPECIFIQUE ENDURANCE

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions et le règlement spécifique endurance disponibles au lien suivant :

<https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/endurance>

1.1. VITESSES REGULEES

La mise en place des épreuves à vitesse régulée sera obligatoire à partir du **1^{er} septembre 2026** pour les épreuves de 60 et 80km initialement en vitesse imposée. Il est conseillé pour les organisateurs de proposer d'ores et déjà ces épreuves.

Les vitesses régulées sont un format de compétition qui se distinguent des épreuves à vitesse libre ou à vitesse imposée.

Calcul de la vitesse : La vitesse est calculée de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (sur piste). Le temps d'entrée au contrôle vétérinaire n'est pas pris en compte pour le calcul **de la vitesse sur piste**. La vitesse sur la piste doit être comprise entre 12 et 16 km/h.

Si la vitesse maximale sur la piste est dépassée de 0.5 km/h, le couple est éliminé. Entre 0.01 et 0.5, le couple n'est pas classé mais finissant et obtient sa qualification si les contrôles vétérinaires sont bons.

C'est l'heure d'entrée au contrôle vétérinaire qui détermine l'heure de départ de la boucle suivante.



Classement : TEMPS SUR PISTE + TEMPS D'ENTREE AU CONTROLE VETERINAIRE

Exemple :

COUPLE 1 = a parcouru 30km à 15km/h : 2h00 + est entré au vétérinaire en 3 minutes = 2H03

COUPLE 2 = a parcouru 30km à 15km/h : 2h00 + est entré au vétérinaire en 5 minutes = 2H05

Le couple 1 est premier du classement.

ATTENTION A NE PAS RENTRER TROP VITE AU VETERINAIRE. Si la fréquence cardiaque du cheval est au-dessus de 64 pulsations, il faudra sortir de l'aire vétérinaire et représenter le cheval. Le temps pris en compte pour le classement sera celui de la 2^{ème} tentative.

1.2. NOUVELLES REGLEMENTATIONS

Quelques changements importants :

- Le contrôle final dans les **20 minutes** pour toutes les épreuves amateurs/prépa/club.
- Le port du casque est désormais obligatoire dans l'enceinte du grooming pour le cavalier et pour la personne qui effectue le trotting.
- Les officiels de compétition de niveau « juge national » et plus, peuvent prendre la fréquence cardiaque avec une poignée cardiofréquencemètre.

2. LES CIRCUITS REGIONAUX

2.1. OBJECTIFS

Proposer des circuits régionaux de qualité mettant en avant la régularité des cavaliers tout au long de la saison de concours. Ces concours doivent proposer différentes épreuves adaptées au niveau des cavaliers. Et permettre ainsi l'accès à un niveau national et international de par les qualifications.

2.2. REGLEMENTS

Les circuits régionaux prennent en compte les concours ayant lieu entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2026. Les organisateurs doivent faire une demande à la commission d'endurance pour proposer un concours faisant parti des circuits régionaux. Les classements définitifs des Circuits seront clos après les résultats officiels FFE du dernier concours faisant parti des circuits. En cas d'égalité entre deux concurrents au classement définitif, pour départager le podium, les points FFE du dernier concours effectué par le cavalier seront ajoutés. Si le cavaliers a participé à plusieurs épreuves le même jour, c'est la meilleure performance qui est prise en compte.

Pour avoir un maximum de point, les concurrents doivent participer à tous les concours du circuit. Cependant chaque cavalier bénéficie d'un concours « **joker** ». C'est-à-dire qu'à la fin de la saison qui compte 9 concours, la plus mauvaise performance (en nombre de point) n'est pas comptabilisée. 8 concours seront donc comptabilisés pour le classement final.

Dans les circuits, les compétitions doivent être espacées de 3 semaines minimum.

Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer.

2.2.1. CIRCUIT JUNIOR

Le circuit JUNIOR concerne les cavaliers de 16 ans et moins au premier concours. Si un cavalier dépasse l'âge réglementaire durant la saison, il reste dans la catégorie du circuit junior jusqu'à la fin de la saison.

Ce circuit concerne toutes les épreuves et toutes les catégories de licence. Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition (voir article 2.3), une fois le concours validé sur la FFE.

Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque concours.

Un éliminé « terrain » bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation. Un éliminé FFE n'aura aucun point. Pour un cavalier participant à 2 épreuves, il ne sera comptabilisé que la meilleure performance.

2.2.2 CIRCUIT SENIOR

Le circuit SENIOR concerne les cavaliers de plus de 16 ans au premier concours de la saison. Ce circuit concerne toutes les épreuves et toutes les catégories de licence. Le comptage des points s'effectuera par addition de points issus de différentes origines et cumulés sur chaque compétition (voir article 2.3), une fois le concours validé sur la FFE.

Le cavalier en tête du classement portera un brassard lors de chaque concours.

Un éliminé « terrain » bénéficiera des points week-end, afin de récompenser sa participation. Un éliminé FFE n'aura aucun point. Pour un cavalier participant à 2 épreuves, il ne sera comptabilisé que la meilleure performance.

2.3. COMPTAGE DES POINTS

2.3.1. POINTS KM

KM PARCOURUS	POINTS
10	1
20	2
30	3
40	4
60	6
80	8
100	10
120	12

2.3.2. POINTS PERFORMANCE

CLASSEMENT	Nombre de points selon le nombre de cavalier au classement final			
	1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 et plus
1er	3	4	5	6
2ème	2	3	4	5
3ème	1	2	3	4
4ème & 5ème	1	1	2	3
6 à 10ème	0	1	1	2
11 à 20ème	0	0	1	1
21 et plus	0	0	0	1

2.3.3. POINTS WEEK-END

NOMBRE DE PARTICIPATION	POINTS
1 WEEK-END	1
2 WEEK-END	2
3 WEEK-END	3
4 WEEK-END	4
5 WEEK-END	5
6 WEEK-END	6
7 WEEK-END	7
8 WEEK-END	8

2.4. CONCOURS CONCERNES ET CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque organisateur, pour faire partie du circuit devra : respecter les obligations imposées par le règlement FFE endurance.

La présence d'un service de secours n'est plus obligatoire sur le site et est remplacée par la signalisation d'un accès secours sur les plans fournis par l'organisation.

- Effectuer sa DUC avant le 30 septembre 2025,
- Être éligible sur 3 dates de l'année en cours maximum,
- Poser sa date à 3 semaines d'intervalle des autres compétitions du circuit,
- Faire approuver sa candidature à la commission endurance,
- Pour les nouveaux organisateurs : en fournissant un aperçu de l'événement sous forme de dossier comprenant à minima le tracé du parcours ainsi que la logistique mise en place (accord des propriétaires privés par exemple),
- Prévoir une épreuve de son choix aux couleurs du CRE, cette épreuve sera récompensée par un membre du comité directeur (à défaut, un membre de la commission),
- Fournir les justificatifs de dépense au CRE dans les 30 jours suivant l'événement pour obtenir l'aide attribuée,
- Respecter les tarifs d'engagements,
- Loger, restaurer et défrayer les officiels de compétition (juges et vétérinaires).
- Fournir à chaque participant, un carton de suivi vétérinaire, un dossard, et un roadbook,

- Mentionner le comité régional lors de la remise des prix et apposer le logo sur les plaques ou flots.

DATE	ORGANISATEUR	LIEU	EPREUVES
21/09/2025	I CAVALIERI DI A PIAGHJA	TALLONE	10 à 100 KM
12/10/2025	I CAVALLI D'AMORE	PALASCA	10 à 80 KM
23/11/2025	L'YPSOS	LUMIO	5 à 60 KM
14/12/2025	LES ECURIES DE LA COSTA VERDE	ALERIA : MARE E STAGNU	10 à 80 KM
15/02/2026	I CAVALLI D'AMORE	PALASCA	10 à 80 KM
15/03/2026	I CAVALIERI DI A PIAGHJA	TALLONE	10 à 100 KM
12/04/2026	NUCELLA ENDURANCE	ALERIA : TERRA VECCHIA	10 à 60 KM
03/05/2026	CORSIK ENDURANCE	GHISONACCIA	10 à 120 KM
24/05/2026	L'YPSOS	LUMIO	5 à 60 KM

2.5. TARIFS DES ENGAGEMENTS

DISTANCES	TARIFS EN €	
	INTERNET	TERRAIN
10 KM	20	35
20 KM	30	45
30 KM	35	50
40 KM	45	60
60 KM	50	65
80 KM	70	85
100 KM	90	105
120 KM	120	135

2.6. RECOMPENSES DES CIRCUITS REGIONAUX

La remise de prix des circuits s'effectue après la validation FFE du dernier concours de la saison. Les lauréats seront convoqués par le comité régional. Une date et un lieu leurs seront communiqués.

Les récompenses restent à déterminer selon le budget. Il est privilégié du matériels d'équitation spécifique à l'endurance, des accessoires, des trophées...

Un projet de participation aux championnats de France sera évoqué plus tard dans la saison. Les sélections des cavaliers pourra se faire à partir des classements des circuits régionaux.

3. CHALLENGE EQUIPE

3.1. OBJECTIFS

Proposer un challenge en équipe permettant de renforcer la cohésion autour de l'endurance équestre. De stimuler la motivation collective afin d'attirer plus de cavaliers et un nouveau public.

3.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les équipes sont constituées de 5 cavaliers au maximum et de 3 au minimum. Les membres ne peuvent plus changer d'équipe une fois enregistré par la commission d'endurance. Dans le cas où l'équipe aurait moins de 5 cavaliers initialement, il n'y a plus la possibilité d'en rajouter par la suite en cours de saison. Les inscriptions des équipes seront communiquées par mail à endurancecorse@gmail.com avant la participation au 1^{er} concours. Les cavaliers peuvent changer de cheval, il n'y a pas de notion de couple.

Chaque membre de l'équipe est libre de participer à l'épreuve de son choix, peu importe la catégorie de licence. Les cavaliers doivent être licenciés en Corse pour participer au challenge.

3.3. COMPTAGE DES POINTS

A l'issue de chaque concours, l'équipe comptabilise des points. Les points FFE des **3 meilleures performances de l'équipe sont additionnés.**

Exemple :

- **EQUIPE ENDURANCE 1 :**
 - Marie 35 pts
 - Julie 40 pts
 - Serena 36 pts
 - Andréa 42
 - Stella 41 pts

Les points pris en compte sont ceux de Julie, Andréa et Stella pour un total de 123 points. On considère que dans ce cas Marie et Serena sont des jokers au cas où il y aurait une élimination.

En cas d'élimination, de disqualification ou d'abandon les points du cavalier ne sont pas comptabilisés pour l'équipe. Sur le même principe que les circuits régionaux, l'équipe obtient un nombre de points à chaque concours, jusqu'au dernier de la saison prévu le 24/05/2026. En cas d'annulation du dernier concours prévu, le total des points au précédent concours sera pris en compte.

Si un membre de l'équipe participe à plusieurs épreuves le même jour, il sera pris en compte sa meilleure performance.

4. CHAMPIONNAT DE CORSE

4.1. OBJECTIFS

Le championnat est un événement majeur qui met en lumière la discipline. Il vise à attirer de nouveaux pratiquants et à faire découvrir ce sport au grand public. En complément du circuit régional, il permet aux cavaliers de se distinguer dans une catégorie sur une seule épreuve.

4.2. REGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les épreuves qualificantes sont éligibles aux championnats de corse :

- 20 km Préparatoire / 20 km club junoir
- 40 km Préparatoire
- 60 km Préparatoire
- 80 km Préparatoire
- 100 km Amateur 1 Grand Prix
- 120 km Amateur Elite

Il faut au minimum 3 engagés dans l'épreuve pour faire parti du championnat. Celui-ci se déroulera le 3 mai 2026 à GHISONACCIA, organisé par Corsik'endurance. Les récompenses devront mentionner « championnat de corse » ainsi que le CRE CORSE.

5. FINANCEMENT

5.1. BUGJET PREVISIONNEL DE LA COMMISSION

AIDE AUX ORGANISATEURS	350 / concours : 9*350 = 3 150,00 €
REMISE DE PRIX :	
- Circuit junior	500,00 €
- Circuit sénior	500,00 €
- Challenge équipe	500,00 €
- Championnat de Corse	300,00 €
Matériels indispensables :	
- Impression cartes vétérinaires	250,00 €
- 2 cardiofréquencemètres (voir devis DEV00000022 LDGELEC)	216,00 €
Formation obligatoire de officiels	300,00 €
TOTAL	5716,00 €

5.2. AIDES AUX ORGANISATIONS DE CONCOURS CIRCUIT REGIONAUX

Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non-inscrits dans les Circuits et challenge ne pourront prétendre à aucune aide de la part du CRE Corse. Les concours non réalisés ou ayant 0 engagé ne bénéficieront d'aucune aide de la part du CRE Corse. Les organisateurs devront justifier de leurs dépenses et bénéficieront d'une aide plafonnée à 350 €, concernant les frais liés aux obligations du concours. Le CRE prendra en compte les factures acquittées permettant la bonne organisation du concours :

- Location de matériel
- Prestation de débroussaillage
- Frais de carburant
- Frais vétérinaires
- Frais d'assurance si et seulement si celle-ci est prise pour le concours uniquement (la mention doit être précisée sur la facture)
- Frais d'achat de matériel administratif et de balisage.

Les factures d'achats des récompenses (trophées, coupes, lots) ne sont pas prises en compte.

TOUT ORGANISATEUR NE RESPECTANT PAS LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT NE POURRA PRÉTENDRE À L'AIDE FINANCIÈRE DU CRE.

6. MATERIELS A DISPOSITION

La commission dispose de:

- un ordinateur portable
- une imprimante
- un jeu de dossards
- 1 cardiofréquencemètre
- 4 horloges digitales
- 2 tablettes en bois
- cartons vétérinaires vierges
- 6 bacs à eau pour le grooming avec bouchons
- Installation du site (quelques panneaux, tuyau en polyéthylène 200m).

Le CRE n'ayant pas de dépôt, le matériel est stocké chez les différents organisateurs qui le peuvent ou chez le président du CRE (Francardo). Une fiche de suivi du matériel devra être mise en place et suivre le matériel à chaque changement de stockage. Ceci permettra de garantir l'état du matériel à la personne qui le récupère. En cas de détérioration ou perte du matériel, le montant sera amputé sur l'aide au concours de l'organisateur concerné. Les dossards sont récupérés sur le concours A par l'organisateur du concours B qui les lavera.